

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES AYANT LE DROIT DE SIGNER UNE DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE
SECOND PROJET DE RÉOLUTION POUR LE PROJET PARTICULIER PPCMOI 2022-01/C10-18 VISANT À AUTORISER LA DIMINUTION DU NOMBRE DE CASSES DE STATIONNEMENT REQUISES LORS DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT COMMERCIAL DE CINQ ÉTAGES AU 5715, BOULEVARD MÉTROPOLITAIN EST, LOT NUMÉRO 1 126 218 DU CADASTRE DU QUÉBEC.
1- OBJET DU SECOND PROJET ET DEMANDE D'APPROBATION RÉFÉRENDAIRE

À la suite de l'assemblée publique de consultation tenue le 26 avril 2022 sur le premier projet de résolution accordant le projet particulier PPCMOI 2022-01/C10-18, le conseil d'arrondissement de Saint-Léonard a adopté, lors de sa séance du 2 mai 2022, un second projet de résolution, lequel porte le titre ci-dessus mentionné.

Ce second projet contient deux dispositions qui peuvent faire l'objet d'une demande de la part des personnes intéressées de la zone visée et de ses zones contiguës, afin que la résolution qui les contient soit soumise à leur approbation conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

Une copie du résumé du second projet peut être obtenue, sans frais, par toute personne qui en fait la demande.

2- DESCRIPTION DES DISPOSITIONS ET DE LA ZONE CONCERNÉE

Les articles 2, et 3 de ce second projet de résolution visent la zone Commerce C10-18. Ces dispositions ont pour objet de déroger aux exigences en matière de stationnement pour une zone dont l'affectation principale est « Commerce (C) » et de fixer à 41 le nombre minimum de cases de stationnement que devra comporter le projet.

Les personnes intéressées de la zone visée C10-18 et de ses zones contiguës, telles qu'identifiées au plan ci-dessous, peuvent demander à ce que ces dispositions du second projet de résolution fassent l'objet d'une approbation par les personnes habiles à voter de la zone visée et de ses zones contiguës d'où provient une demande valide.

PLAN
